

L'Aigle de Lyon



“NOUS AVONS CRU À LA CHARITÉ” I JN. IV, 15

NUMÉRO 358 - MAI 2020

QUE SERONS-NOUS ? ABBÉ BÉTIN

UNE catastrophe. Nous assistons à un phénomène d'un caractère universel, total. Notre monde craque, et il craque de sa force même : les structures sociales, l'économie, les activités culturelles, les relations entre les hommes, telles que nous les avons connues, semblent perdues. L'Église elle-même, frappée de mort dans ses ministres et ses fidèles trop vieux, paraît avoir reçu le coup de grâce.

Avides d'annonces prophétiques et de jours meilleurs, les hommes placent leur espoir dans les promesses d'un gouvernement dépassé et dans un art médical qui se dérobe derrière ses protocoles. Fini l'État providence... finies la science et ses certitudes.

Une mutation d'une telle ampleur porte un nom en bon français : cela s'appelle une révolution. Et n'en déplaise à nos savants, celle-ci est dans les mains de Dieu. Révolution... faut-il avoir peur d'un mot ? et de la réalité qu'il désigne ?

À qui sait donner à la révolution son vrai sens, et à qui sait se souvenir de la dimension surnaturelle de l'âme chrétienne, la peur n'a pas de place. L'homme doit tendre sans cesse, de génération en génération, à croître avec l'aide de son si beau

Sauveur, vers plus de perfection et d'unité intérieure et sociale. Et cet effort, parce que le monde est déséquilibré au plus profond de lui-même par l'injustice originelle, ne peut aboutir que par une révolution permanente. *La plus grande tristesse de ce monde* disait Bernanos, *ce n'est pas qu'il y ait des impies mais que nous soyons médiocres.*

Pour prévenir les esprits obtus, la révolution dont il s'agit, n'est pas de celles qui ont été fomentées contre Dieu par les puissances du mal de 1789, 1917 ou 1962. La révolution ne peut se confondre avec l'inversion des valeurs ou la négation de Dieu : elle n'est ni la révolte, ni le désordre, encore moins la violence, même si parfois elle s'en accompagne.

La révolution en serait même le contraire. *Revolvere*, cela veut dire revenir au point de départ, comme la terre finit en une année sa révolution autour du soleil. Ce n'est pas le chaos qui caractérise une révolution, c'est le retour à un point de départ, la fidélité à une loi de la nature et pour l'homme le retour à Dieu.

La révolution est une mutation assez radicale pour que les choses soient ré-envisagées à leur point d'origine, reprises à leur source, pour qu'elles redeviennent ce qu'elles devaient être.



Vivons-nous une révolution ? Tout dépend de nous. Si nous perdons notre identité chrétienne, ce ne sera qu'une énième révolte, peut-être inconsciente, qui nous éloignera encore plus de notre alpha et de notre oméga.

Ce confinement et cet ennemi invisible sont un extraordinaire moyen pour nous ramener au point d'origine, là où la vie divine et la nature, ont créé le mouvement des choses : *Christus, heri et hodie*. Après ce carême particulier et ce Vendredi Saint si long où la porte fermée de notre chapelle vous a fait comprendre le vide d'un monde sans Dieu, beaucoup d'entre vous ont pris conscience du bonheur perdu de contempler le Christ s'offrir à chaque messe au Père éternel pour notre Salut.

L'épreuve que nous connaissons aujourd'hui n'est pas là pour annuler purement et simplement ce que nous étions et encore moins pour espérer revenir à ce que nous connaissions il y a quelques semaines. Au contraire ! Pour être efficace, cette épreuve est là pour concentrer notre attention sur les valeurs suprêmes et permanentes de notre vie chrétienne, pour purifier tout ce qui en nous était vain et éphémère, et pour nous laisser exprimer ce qui fait que l'homme est homme, et que notre

présence sur cette terre ainsi que notre vie n'ont qu'un sens : la volonté de Dieu.

Et déjà, nous avons assisté à de vraies et belles conversions. Forcés au silence et à la solitude, le Bon Dieu vous a dévoilé les premiers secrets de la vie intérieure, cette vie qui ne dépend plus du monde extérieur et des réseaux sociaux, mais de l'unique nécessaire : la grâce et la présence de Dieu. La sanctification du dimanche qui vous a paru si nouvelle en l'absence de la messe dominicale, a pris une autre dimension : rendre au dimanche, à ce jour éternel de Dieu, toute sa dimension spirituelle, tout son sacré, parce qu'il ne vous restait plus que ça. Et sans vous en apercevoir, et bien plus fort que nos prédications, le Bon Dieu a redonné par cet acte fondamental de religion, sa place au Christ Roi.

Que serons-nous dans quelques jours ? comme avant ? Non ! Non ! Non ! L'Apôtre que Jésus aimait nous l'avait déjà dit : *Mes bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté; mais nous savons que, lorsque cela sera manifesté, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est (1 Jn 3²)*.

PRÉPARER LE RETOUR, ABBÉ BÉTIN

TOUT le monde sait que la sainte messe n'est pas un spectacle, mais après ces semaines de confinement à assister à une messe en ligne, avec des prêtres en 2D, il est peut-être bon de se souvenir de la sainteté de la liturgie.

On ne peut concevoir l'Église catholique sans sa liturgie, et on ne peut concevoir la liturgie sans le sacrifice de la messe. La messe ordonne toute la liturgie et toute la vie de prière de l'Église.

Au sujet de prêtres en pantalon et chemise se préparant à dire la nouvelle messe, le saint Padre Pio avait pleuré. *Vois-tu ces bouchers ?* avait-il soufflé à un frère qui lui demandait pourquoi il pleurait. Scandalisé par les relâchements dans le respect dû au saint sacrifice qu'avait introduits la liturgie du concile Vatican II, il avait aussi eu ces paroles : *Nous assistons à la sainte messe car*

elle est le Calvaire même sur lequel Jésus nous a rachetés ; ne descendons pas de cette sainte montagne lorsque la sainte messe est terminée comme si nous avions assisté à un spectacle quelconque, mais imitons les saintes femmes, ainsi qu'il est écrit dans l'Évangile, qui descendirent de cette montagne en se frappant la poitrine après que Jésus eut expiré. Si le prêtre ne peut être à l'autel le fonctionnaire du culte présidant l'assemblée, le fidèle ne peut considérer la messe comme un spectacle.

Monseigneur Lefebvre, exprimant la grâce spéciale de la Fraternité à ses séminaristes, disait : *La liturgie a été faite par Notre-Seigneur lui-même, ce n'est pas l'Église qui a inventé la liturgie, c'est Notre-Seigneur qui nous a donné le sacrifice de la messe. Sans doute, il y a des rites différents, ça n'a pas d'importance du tout les rites différents : il y a*

des rites orientaux, il y a des rites même occidentaux qui ne sont pas tous semblables ; mais ce qui est absolument indispensable, ce qui est absolument essentiel dans tous les rites, pour qu'ils soient vraiment des rites catholiques, c'est qu'il y ait la réalité du sacrifice de la messe, que tout exprime le sacrifice de la messe, le sacrifice de la Croix, continué, reproduit, renouvelé sur le saint autel !

Assister à la messe est alors un événement fondamental dans la vie chrétienne. Toute la vie de l'Église est attachée à cela : et c'est pourquoi Luther a voulu détruire cela, il n'a pas voulu de sacrifice. C'est aussi pourquoi le démon s'acharne après la destruction du sacrifice pour en faire un repas, en faire une communion, en faire une Eucharistie... Il ne veut plus du sacrifice, parce que toutes les grâces que nous recevons viennent du sacrifice de la Croix et toute la spiritualité de l'Église vient du sacrifice de la Croix. S'il n'y a plus la spiritualité du Sacrifice, s'il n'y a plus la spiritualité d'oblation comme victime, il n'y a plus d'Église catholique qu'est ce que vous voulez, c'est fini !

Le Christ est bien évidemment le seul vrai prêtre ; chaque matin, à chaque messe, le prêtre, ordonné pour perpétuer le sacrifice de la Croix d'une façon non sanglante, ne dit pas *Ceci est le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ*, mais dit : *Ceci est Mon Corps*. Ses lèvres et sa langue sont empruntées par Notre-Seigneur qui est le vrai prêtre... lui n'est qu'instrument du Rédempteur. Le prêtre de Jésus doit conformer sa vie à cet acte fondamental. Mais le fidèle qui assiste à la messe doit aussi comprendre ce qui s'y passe. Le Christ donne l'exemple du sacrifice que le fidèle doit reproduire en développant cet esprit surnaturel d'oblation avec Notre-Seigneur dans sa vie.



Historiquement, le saint sacrifice de la messe, remarquait Monseigneur, est devenu un peu secondaire dans la dévotion sacerdotale et dans la dévotion des fidèles. Il semblait qu'on avait presque plus de dévotion à aller à une bénédiction du Saint-Sacrement que d'assister à une sainte messe... la beauté des chants, l'ambiance à l'exposition du Saint-Sacrement, excitent un peu plus la dévotion sensible très aimée des fidèles... Il ne faudrait pas qu'ils en oublient la grandeur et l'im-

portance du saint sacrifice de la messe. Le sacrement de l'Eucharistie vient du saint sacrifice de la Croix, vient du sacrifice de la messe... La présence de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, c'est la présence de la victime, victime qui s'offre toujours et qui s'est offerte à la Croix... certainement que c'est une nourriture – mais nous nous nourrissons de la victime qui a été offerte, de Notre-Seigneur sur la croix.

En excluant la réalité du Sacrifice, le Nouvel ordo a évacué cette possibilité du divin dans notre vie, cette possibilité de porter à notre tour la Croix de Jésus avec Jésus. Et ce sacré qui existait autrefois dans le ministère du sacrifice est devenu tout doucement un repas : évacué le Sacrifice, évacuée la Croix de Notre Seigneur

Habemus altare ! Nous avons un autel ! s'écrie saint Paul. J'espère que l'autel de notre chapelle vous manque, car cela veut dire que vous avez compris ce qu'est la vie chrétienne. Avoir un autel est un inestimable bienfait de Dieu. La nature de l'homme exige, nous dit le concile de Trente, qu'il y ait un sacrifice visible comme centre de toute la religion. Nous avons un autel ! nous avons un sacrifice ! nous avons une victime, qui résume en elle toute la prière de l'homme-Dieu pour son Père et tout l'amour de Dieu pour les hommes.

MAI 2020

21 mai : jeudi de l'Ascension

31 mai : dimanche de la Pentecôte

Les confirmations sont a priori ajournées

LES PRÊTRES DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X, ABBÉ CASTELAIN

Quand on parle de « saints prêtres », il faut entendre cette expression dans le sens où l'Église l'entend. Un saint prêtre est un prêtre qui prêche la doctrine catholique sans altération et qui donne les sacrements sans édulcoration. C'est un prêtre qui prêche la vérité et dénonce l'erreur, qui enseigne, pratique la vertu et condamne les vices. C'est un prêtre sans compromission avec le monde et ses erreurs. C'est un prêtre tel que l'Église le désire. C'est précisément ce à quoi travaille la Fraternité saint-Pie X depuis cinquante ans.

MONSEIGNEUR Lefebvre s'est attaché à former de saints prêtres. Cela a été le but de toute sa vie, de toute son œuvre, de toute sa résistance à la crise conciliaire. En bon pasteur, il a voulu donner aux fidèles de l'Église catholique des pasteurs dignes de ce nom. Il s'est donc efforcé de transmettre *le sacerdoce catholique de Notre Seigneur Jésus-Christ, tel qu'il l'a transmis à ses Apôtres et tel que l'Église romaine l'a transmis jusqu'au milieu du XX^e siècle*, comme il le dit dans son *Itinéraire spirituel*.

Cette transmission impliquait une formation selon la saine doctrine, celle de la Tradition, avec laquelle le concile Vatican II est en rupture. Elle impliquait aussi de garder intacte la liturgie catholique, spécialement la messe. Cette transmission allait forcément entraîner, comme il l'a prévu lui-même, tôt ou tard, une opposition avec le concile Vatican II et toutes les réformes qui

en sont issues. Le saint prêtre, tel que monseigneur Lefebvre l'a envisagé, allait donc forcément devoir dire un non catégorique à la liberté religieuse, à la collégialité et à l'œcuménisme conciliaires. Il allait devoir, nécessairement, dire un non catégorique à la nouvelle messe de Paul VI (1969), au nouveau droit canonique (1983) et au nouveau *Catéchisme de l'Église* (1992).

LES SERMENTS ET DÉCLARATIONS

Afin de bien aider les prêtres à tenir la ligne de crête qui était la sienne, la Fraternité saint-Pie X (FSSPX), encore du vivant de son fondateur, a décidé de faire prononcer des serments et une déclaration à tout futur prêtre avant son ordination : *la profession de foi* de Pie IV, le *Serment antimoderniste* de saint Pie X, la *promesse de fidélité* aux supérieurs (autrefois à l'évêque diocésain) et la déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité saint-Pie X. Ce dernier texte est très important.

LA DÉCLARATION DE FIDÉLITÉ AUX POSITIONS DE LA FSSPX

La Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité saint-Pie X comporte plusieurs points.

UN REFUS DU SÉDEVACANTISME

Monseigneur Lefebvre s'est quelquefois posé la question de savoir comment un pape, vraiment pape, pouvait agir comme il le faisait après le concile, a toujours refusé catégoriquement le sédevacantisme. Le 8 novembre 1979, il écrivait : *Notre Fraternité se refuse absolument de rentrer dans de pareils raisonnements. Nous voulons demeurer attachés à Rome, au successeur de Pierre, mais nous refusons son libéralisme par fidélité à ses prédécesseurs*. Cette position n'a jamais changé. C'est celle de la *Déclaration du 21 novembre 1974*. C'est celle de la déclaration de fidélité dont nous parlons, qui est prononcée par tous les prêtres avant l'ordination depuis les années 1980 et encore aujourd'hui.

UN REFUS DES DÉVIATIONS CONCILIAIRES

La déclaration mentionne encore que les prêtres de la Fraternité refusent de suivre le pape quand il s'écarte de la Tradition, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'œcuménisme, ainsi que dans les réformes qui sont nocives à l'Église.

LE REFUS DE LA NOUVELLE MESSE

La Fraternité saint-Pie X tient que la nouvelle messe ne formule aucune hérésie de façon expresse, mais qu'elle s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, et que, pour cette raison, elle est en soi mauvaise. En conséquence, sa position se résume en ceci : En ce qui concerne la validité concrète de la nouvelle messe, il faut admettre que toutes les messes

célébrées selon le nouveau rite ne sont pas toutes invalides. Cependant, si l'on prend en compte :

- Le sens protestant (favorisant l'hérésie) qui se trouve déjà dans le texte original de la messe tel qu'il se trouve dans le nouveau missel ;
 - Les mauvaises traductions en langue vulgaire qui dégradent encore le sens du texte liturgique ;
 - La diversité fantaisiste des modes de célébration tels qu'on les trouve dans les paroisses,
- ... on doit admettre que le danger d'invalidité de cette messe est très grand.

Or, en matière de sacrement, la saine théologie morale traditionnelle ne permet pas de prendre le risque de célébrer un sacrement douteux. On doit être tuteur (suivre ce qu'il y a de plus certain) en matière de sacrement. On ne peut donc prendre le risque de célébrer cette messe, d'y participer ou d'y communier. La foi du célébrant ou du participant n'y change rien.

UN REFUS PRATIQUE DE LA NOUVELLE MESSE

La règle de conduite pratique qui découle de ces prémisses, vis-à-vis du *Novus Ordo Missæ* (N.O.M.), est logiquement la suivante en bonne morale catholique :

- Un prêtre ne doit jamais célébrer la sainte messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques ;
- Il ne doit jamais autoriser, permettre ou conseiller à quiconque, de manière positive, d'y participer activement ou d'y communier (l'assistance purement passive, avec raison proportionnée et écartement du risque de scandale, est permise, par exemple, pour un mariage ou des funérailles dans la famille) ;

- Il ne doit jamais participer au N.O.M., soit en concélébrant, soit en prenant le risque de distribuer des hosties N.O.M., lors de mariages ou funérailles célébrés dans les paroisses, en utilisant les ciboires N.O.M. (la distribution de ces hosties se rattache, de près ou de loin, à la célébration de la nouvelle messe ; sans compter le doute sur la présence réelle !).

UNE POSITION TOTALEMENT DIFFÉRENTE DE CELLE D'*ECCLESIA DEI*

Cette position vis-à-vis de la nouvelle messe permet de dissocier très nettement les prêtres de la Fraternité saint-Pie X de la position *Ecclesia Dei*, pour laquelle la nouvelle messe n'est pas purement et simplement mauvaise, bien que valide, mais simplement moins bonne que la messe tridentine. Logiquement, dans cette perspective *Ecclesia Dei*, les fidèles, avec une raison proportionnée,

pourraient assister, participer et communier à la messe Paul VI et les prêtres pourraient même la célébrer ou la concélébrer en toute sûreté de conscience.

Cette dernière conclusion, qui est fautive, repose sur une erreur : la méconnaissance du principe élémentaire : *Bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu* (Pour qu'une chose soit bonne, elle doit l'être dans tous ses composants ; pour qu'elle soit mauvaise, un défaut suffit). Preuve que la formation dispensée dans ce « secteur de l'Église », appelé *Ecclesia Dei*, est largement défectueuse. Elle illustre d'une façon concrète la règle : petite erreur dans les principes ; catastrophe dans les conclusions (pastorales).

DÉCLARATION DE FIDÉLITÉ

À LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

Je soussigné, N...,

reconnais François comme pape de la sainte Église catholique. C'est pourquoi je suis prêt à prier publiquement pour lui en tant que souverain pontife. Je refuse de le suivre quand il s'écarte de la Tradition catholique, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'œcuménisme, ainsi que dans les réformes qui sont nocives à l'Église.

J'admets que les messes célébrées selon le nouveau rite ne sont pas toutes invalides. Cependant, eu égard aux mauvaises traductions du *Novus ordo missæ*, à son ambiguïté qui favorise son interprétation dans un sens protestant, et à la pluralité de ses modes de célébration, je reconnais que le danger d'invalidité est très grand.

J'affirme que le nouveau rite de la messe ne formule, il est vrai, aucune hérésie de manière expresse, mais qu'il "s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe", et que pour cette raison, ce nouveau rite est en soi mauvais.

C'est pourquoi je ne célébrerai jamais la sainte messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques ; et je ne conseillerai jamais à quiconque, de manière positive, de participer activement à une telle messe.

J'admets enfin comme légitime la réforme liturgique de Jean XXIII. J'en reçois donc comme catholiques tous les livres liturgiques : missel, bréviaire, etc..., et je m'engage à les utiliser exclusivement, selon leur calendrier et leurs rubriques, en particulier pour la célébration de la messe et pour la récitation commune du bréviaire.

Je désire ce faisant manifester l'obéissance qui me lie à mes supérieurs, ainsi que celle qui me lie au pontife romain dans tous ses actes légitimes.

LES AUTRES POINTS DE LA DÉCLARATION

Ensuite, la Déclaration de fidélité porte sur l'usage de la liturgie de Jean XXIII (qui est en fait une réforme faite sous Pie XII), messe et bréviaire. Enfin cette déclaration affirme que le prêtre désire manifester l'obéissance qui le lie à ses supérieurs, ainsi que celle qui le lie au pontife romain en tous ses actes légitimes.



Cette Déclaration de fidélité n'a jamais été contestée par quiconque. Pas même par les membres ayant quitté, pour aller à droite ou à gauche, la FSSPX. Tout prêtre de la Fraternité doit la prononcer avant l'ordination. Et les fidèles ont donc une garantie objective, claire et nette, sur ces points.

LE CODE DE DROIT CANONIQUE

En ce qui concerne le droit canonique, le problème est plus complexe. S'il est possible de s'en tenir à la foi telle qu'elle est enseignée dans l'Église à la veille du concile (tous les exégètes du concile prétendent qu'il n'a pas formulé des définitions engageant l'infaillibilité en matière de foi et de morale) ; s'il est possible de s'en tenir à la messe telle qu'elle était à la veille du concile, c'est-à-dire sous Jean XXIII, il est plus compliqué de s'en tenir à la lettre au droit canon tel qu'il était en 1917. Si tel était le cas, il faudrait, par exemple, renoncer aux trois heures du jeûne eucharistique et reprendre la discipline du jeûne depuis minuit.

UN PROBLÈME PLUS COMPLIQUÉ

M. l'abbé Coache, qui tenait le sédévacantisme comme une véritable opinion mais qui n'en faisait pas un « cheval de bataille », a lui-même montré, dans son maître livre *le Droit canonique est-il aimable ?*, que depuis 1917, la législation avait légitimement évolué jusqu'à la veille du concile et qu'il était nécessaire de revoir certaines dispositions de l'ancien droit canon. Si le nouveau droit canonique a mis en langage canonique l'ecclésiologie conciliaire, comme l'a dit Jean-Paul II dans la constitution du 25 janvier 1983 présentant le nouveau code, il est indéniable qu'il reprend un certain nombre de ces réformes légitimes signalées par M. l'abbé Coache dans son ouvrage. La conséquence est celle-ci : d'une part, monseigneur Lefebvre et la FSSPX refusent, comme un tout, le nouveau droit canonique conciliaire qui est mauvais, parce qu'il est imbus d'œcuménisme et de personnalisme, et parce qu'il pèche gravement contre la finalité même de la loi ; d'autre part, ils suivent, en principe, le code de 1917 avec les modifications introduites postérieurement,

c'est-à-dire entre 1917 et 1982, et même postérieures quand elles sont conformes à la Tradition. Un exemple typique, qui est excellent, c'est celui de 1988 au sujet du secret de confession violé par des moyens techniques. La Fraternité a décidé de tenir compte de l'excommunication, réservée à l'ordinaire du lieu, pour violation et divulgation du secret de la confession par des instruments techniques (décret de la CDF, AAS 80 (1988) p. 1367). Il en résulte que lorsque la FSSPX suit certaines dispositions du nouveau Code de droit canon, ce n'est pas parce qu'elle accepte ce nouveau code (qu'elle refuse), mais c'est parce que des bonnes réformes se trouvent enchâssées dans celui-ci et qu'elles auraient de toute façon été reprises dans le cas où la réforme du nouveau code aurait été bien faite.

DANS LA PRATIQUE

Dans la pratique, et sur des points précis, la FSSPX accepte du nouveau code ce qui correspond à un développement homogène, à une meilleure adaptation aux circonstances, à une simplification utile. Elle accepte aussi, en général, ce qu'elle ne peut refuser sans se mettre en porte-à-faux avec la législation reçue officiellement, lorsque la validité des actes est en jeu. Et, dans ce dernier cas, elle renforce sa discipline pour se rapprocher de celle du code de 1917. Ce sont ces principes que la FSSPX suit en ce qui concerne les censures et peines ecclésiastiques (excommunications, suspenses, interdits) et les empêchements de mariages. Ceci pour le bien des fidèles : par exemple, afin qu'ils ne soient pas accablés par des censures qui ne sont plus en vigueur et qui n'existent plus.

LA QUESTION DE LA SUPPLÉANCE

Bien entendu, la FSSPX, appuyée sur le droit canonique ancien et ses meilleurs interprètes, tient la doctrine de la suppléance pour son ministère. Appuyés sur les lois canoniques elles-mêmes, nous ne pouvons douter que l'Église, en effet, ne supplée au défaut de juridiction des prêtres fidèles, alors que ceux-ci sont injustement dépourvus de la juridiction qu'ils auraient en temps normal, soit par le droit, soit par délégation. Monseigneur Lefebvre, dans une conférence aux Cercles de Tradition du 10 mars 1991 à Paris, avait bien précisé que cette suppléance dépend du besoin des fidèles, vu la situation de nécessité provoquée par la crise généralisée de l'Église.

Conformément aux dispositions générales du droit canonique, cette suppléance est de type personnel (et non pas territorial) ; elle existe au cas par cas, suivant la demande des fidèles (et non de manière habituelle) ; elle existe même dans le cas où, de fait, il n'y a pas nécessité évidente. C'est, par exemple, la raison pour laquelle les prêtres de la FSSPX, tandis qu'ils étaient injustement privés de juridiction, pouvaient se mettre systématiquement au confessionnal, alors qu'aucun fidèle ne leur avait demandé quoi que ce soit et qu'aucun constat de situation de nécessité n'avait été fait hic et nunc. D'après les commentateurs du droit canonique, cette juridiction de suppléance peut même être, en quelque sorte suscitée ou provoquée.

Cette position de monseigneur Lefebvre et de la FSSPX n'a jamais changé jusqu'à ce jour, dans ses principes. Ces directives sont énoncées dans les *Ordonnances de la Fraternité saint-Pie X* (1980/1997), que reçoivent tous les nouveaux prêtres. Elles n'ont jamais été mises en cause par personne dans la Fraternité saint-Pie X.

LA QUESTION DES MARIAGES

En ce qui concerne la délégation de pouvoirs des mariages, cette discipline canonique n'est pas propre au

nouveau code de droit canon, mais existait déjà dans l'ancien code. De plus, il y a longtemps que certains prêtres mariaient avec une délégation de pouvoirs officielle. Le cas le plus célèbre est celui du Père Crespel (+), incardiné dans le diocèse de Monaco, qui a marié bon nombre de ses anciens scouts, fidèles de la FSSPX, dans des paroisses avec des délégations de pouvoirs qu'il obtenait systématiquement. Personne n'a jamais accusé ni ce prêtre ami de la FSSPX, ni ces fidèles, d'accepter le nouveau Code de droit canonique ou de ralliement à l'église conciliaire.

Il est donc injuste de dire que la FSSPX accepte le nouveau code de droit canonique en acceptant les délégations de pouvoirs. D'autant plus que, au moment même où Rome élaborait les dispositions accordées pour les mariages, monseigneur Fellay faisait savoir clairement à Rome par courrier qu'il était impossible à la Fraternité de recourir aux officialités pour les causes matrimoniales. Rome savait donc que la FSSPX allait faire usage des délégations sans accepter les dispositions du nouveau droit.

On peut donc se poser la question de l'opportunité, du point de vue de la prudence, d'accepter et de faire usage de ces délégations de mariage, mais on ne peut pas affirmer qu'en faire usage c'est une acceptation de principe du nouveau code de droit canonique, comme un tout : la FSSPX ne l'a jamais accepté comme un tout.

Par ces quelques considérations, l'auteur ne prétend pas prendre position sur ce sujet, puisque la question prudentielle, à ce niveau, relève de

l'autorité de la FSSPX. Il s'agit simplement de réfuter une accusation injuste envers la FSSPX d'avoir accepté le nouveau code de droit canonique en faisant usage des délégations de pouvoirs.



*Intention du rosaire vivant pour le mois de mai :
que la très sainte Vierge Marie suscite des saints parmi nous*

LES PRÊTRES *ECCLESIA DEI*

Les prêtres *Ecclesia Dei*, même réputés « amis de la Fraternité », ne prennent pas les engagements que nous avons mentionnés ci-dessus. Ils ne présentent donc aucunement les mêmes garanties qu'un prêtre membre de l'œuvre fondée par monseigneur Lefebvre. Qui plus est, ils ont peut-être fait la profession de foi du cardinal Ratzinger de 1989 que monseigneur Lefebvre refusait catégoriquement (Écône, 14 mai 1989).

Officiellement, ces prêtres font partie d'un « secteur de l'Église » (anciennement *Ecclesia Dei*) créé par Rome au lendemain des sacres du 30 juin 1988 pour détourner les prêtres et les fidèles de l'œuvre de monseigneur Lefebvre. Qu'ils le veuillent ou non, ils travaillent officiellement à la cause conciliaire. Les évêques l'ont bien compris, eux qui ont installé partout des communautés *Ecclesia Dei* là où la Fraternité saint-Pie X était bien implantée. Et si depuis 2003, les effectifs de fidèles du District de France ne font que stagner, c'est bien « grâce » ou « à cause » des communautés *Ecclesia Dei* qui ont accompli leur mission. Cela a encore été rappelé dans le *Motu proprio* du 17 janvier 2019 qui a supprimé ladite commission.

LES « VICTOIRES » CONCILIAIRES

C'est ce qui nous fait penser que chaque fois qu'un fidèle quitte la Fraternité saint-Pie X pour fréquenter une communauté *Ecclesia Dei*, il coopère à une victoire de la Rome moderniste sur l'œuvre fondée par monseigneur Lefebvre. La réalité est ainsi. Une preuve entre toutes : si vous consultez le site de la Fraternité saint-Pierre, vous verrez en bas du portail une rubrique intitulée *Les documents fondateurs*. Quels sont ces documents ? Le premier est celui intitulé *Ecclesia Dei afflicta* qui traite de l'Église affligée par les sacres de monseigneur Lefebvre et qui incite les fidèles à se détourner de son œuvre.

MAIS ILS SONT BIEN FORMÉS !

Quant à la formation soi-disant « thomiste » et « traditionnelle » des prêtres *Ecclesia Dei*, nous en doutons. S'ils étaient thomistes, ils arriveraient à la conclusion que les erreurs du concile Vatican II sont insupportables à un esprit vraiment catholique, que la nouvelle messe est inadmissible et

que l'herméneutique de continuité est une sorte de quadrature du cercle. S'ils étaient bien formés, ils admettraient avec saint Thomas d'Aquin qu'il est légitime de reprendre l'autorité en matière de foi quand celle-ci est répréhensible. S'ils étaient bien formés, ils proclameraient la Vérité et condamneraient les erreurs conciliaires. Or, ils ne le font pas. Quelques preuves entre toutes : le site de la Fraternité saint-Pierre donne la suite des documents des papes ; il passe indistinctement de ceux qui ont précédé le concile Vatican II à « saint Jean-Paul II », à « saint Jean XXIII », à « saint Paul VI ». Une autre preuve est le fait que le livret du Pèlerinage « ralliés » (version 2018, par exemple) est « truffé » de documents conciliaires, de Jean-Paul II, Benoît XVI, etc.

Pour émettre un tel jugement sur les prêtres *Ecclesia Dei*, nous ne nous basons pas sur une appréciation personnelle ou sur un jugement subjectif : nous nous basons sur des critères objectifs indiscutables. Car il faut juger sur les positions officielles si nous voulons avoir un jugement équitable, ne pas nous tromper et ne pas être injustes.

MAIS IL Y A DE SAINTS PRÊTRES !

Mais quelqu'un dira : *M. l'abbé, vous vous trompez, je connais de saints prêtres qui sont dans des communautés Ecclesia Dei ou chez ceux que vous appelez les "ralliés"!*

Monseigneur Lefebvre a répondu depuis longtemps à cette objection dans le Prologue de son *Itinéraire spirituel*, page 9 (Écône, 1990). Il nous suffira de transposer ce qu'il dit des évêques au simple prêtre : *J'entends dire : "Vous exagérez ! Il y a de plus en plus de bons évêques qui prient, qui ont la foi, qui sont édifiants..."*.

Le fondateur de la Fraternité saint-Pie X répond : *Seraient-ils des saints, dès lors qu'ils admettent la fausse liberté religieuse, donc l'État laïque ; le faux œcuménisme, donc l'admission de plusieurs voies de salut ; la réforme liturgique, donc la négation pratique du sacrifice de la messe ; les nouveaux catéchismes avec toutes leurs erreurs et hérésies ; ils contribuent officiellement à la révolution dans l'Église et à sa destruction.*

Et l'évêque de préciser : *Le pape actuel et ces évêques ne transmettent plus Notre Seigneur Jésus-Christ, mais une religiosité sentimentale, superficielle, charismatique où ne passe plus la vraie grâce de l'Esprit-Saint dans son ensemble. Cette nouvelle religion n'est pas la religion catholique ; elle est stérile, incapable de sanctifier la société et la famille. Or, les communautés Ecclesia Dei,*

qui acceptent officiellement le concile Vatican II et toutes ses réformes en général et la nouvelle messe en particulier, ne sont officiellement qu'attachées à la Tradition par sensibilité et par préférence, et non pour des motifs de foi ou doctrinaux. C'est inscrit dans les textes officiels (On relira sur ce sujet le Combat de la Foi n° 176, titrant Ecclesia Dei : Danger !).

CONCLUSION

Nous pouvons conclure qu'il est impossible, objectivement, de mettre les prêtres de la Fraternité saint-Pie X sur le même plan que les prêtres *Ecclesia Dei*. Il s'agit ici d'un point de vue objectif : celui de la foi et de la morale. Il faut le rappeler, il ne s'agit pas de juger au for interne.

Il faut dire plus : les prêtres *Ecclesia Dei* ne peuvent pas, dans un sens objectif, être qualifiés de « saints prêtres », c'est-à-dire des prêtres tels que l'Église catholique les désire depuis toujours. Ces prêtres, de par leur position officielle, de par

leur formation frelatée, ou tout au moins libérale (ils admettent les principes dont ils ne tirent pas les conclusions, ou ils ne les appliquent pas), ne présentent pas les mêmes garanties que ceux de la Fraternité saint-Pie X.

Il n'est donc pas indifférent de s'adresser aux prêtres de la Fraternité saint-Pie X et des communautés amies ou aux prêtres *Ecclesia Dei*.

Article tiré du Combat de la foi catholique, n°192, mars 2020, avec l'aimable autorisation de l'auteur.

MESSE TRIDENTINE POUR LA SAINT PAUL VI ? ABBÉ DU CREST

C'EST officiel depuis quelques jours¹... Les communautés *Summorum Pontificum*² pourront célébrer la messe traditionnelle en l'honneur de *saint* Paul VI le jour de sa fête, le 29 mai, tout comme celle de *sainte* Mère Theresa ou *saint* Jean-Paul II³. Benoît XVI le voulait ainsi et il a fallu des années de réflexion pour détrôner les saints traditionnels afin d'y laisser place à la cohorte des nouveaux saints.

Si tu m'aimes, Simon Pierre, pais mes agneaux, pais mes brebis (introït de la messe des souverains pontifes). *Je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes, pour que tu arraches et que tu détruises, que tu bâtisses et que tu plantes* (offertoire).

¹ Décret *Cum sanctissima* (22 février 2020, mais rendu publique le 25 mars)

² *Motu proprio* de 2007 par lequel Benoît XVI réaffirmait que la messe traditionnelle n'avait jamais été interdite, et qui autorisait aux fidèles qui le demandaient de bénéficier de la messe traditionnelle.

³ La dernière édition du missel du Barroux avait anticipé ces mesures en y ajoutant les saints modernes.

Pour saint Pie X, oui ; pour Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II, non !

Sur les cent soixante-dix sept saints que comporte le missel traditionnel, soixante-dix saints ont été désignés par la commission romaine et gardent la suprématie sur les saints du concile, mais les autres devront céder leur place si le prêtre préfère célébrer en l'honneur d'un nouveau saint. La liste est longue puisque Jean-Paul II a canonisé plus de saints que ses prédécesseurs des cinq derniers siècles... Et François a déjà procédé à 51 canonisations (soit 899 personnes).

Les messes célébrées dans les prieurés de la Fraternité saint-Pie X obtiennent donc une distinction supplémentaire vis-à-vis des communautés *Ecclesia Dei* : non pas pour l'*una cum* que nous récitons, mais leur rite extraordinaire s'éloigne de la liturgie traditionnelle en s'accordant aux nouveautés de la Rome moderniste.

Déjà la communauté juive avait menacé de rompre le dialogue judéo-chrétien puisque le *Motu proprio* de 2007 autorisait... la prière *pro*

*perfidis Judæ is*¹, que Rome s'était empressée de remanier : cela ne convenait plus à la suite de *Nostra Ætate* de Vatican II.

Un deuxième décret² est paru le même jour pour proposer aux *catholiques Benoît XVI* de nouvelles préfaces qui manquaient à la liturgie millénaire. Trois que nous chantons déjà, mais qui ne sont autorisées que pour certains lieux, et quatre tirées de la messe moderne, selon la volonté de Benoît XVI d'interconnecter les deux missels de ce même rite.

Le terme *rite extraordinaire* signifie de lui-même toute sa malice, et nous indique qu'il n'est pas acceptable : le *Motu proprio* est clair, les deux missels qu'on a opposés doivent être reçus selon une même *lex orandi*, un même rite latin, et ils sont l'expression d'une *lex credendi* identique. Le missel célébrée selon l'*usus antiquior* n'est qu'une forme extraordinaire de ce qui est ordinaire, comme on garderait une vieille charrue pour les festivals ou pour les nostalgiques. Mais quelle distinction y-a-il entre ces deux messes ? Entre le saint sacrifice de la messe et leur *Cène du Seigneur* nous sommes confrontés à une équivoque.³ C'est vouloir concilier l'inconciliable.

Le dernier livre⁴ du pape du *Motu proprio* renouvelle sa théorie de la mort du Christ sans acte de religion, et uniquement dans un amour qui se donne. Le *rite batard* comme disait monseigneur Lefebvre, se plie parfaitement à cette interprétation : le concept de *religion* et donc l'idée de sacrifice sont absents.

À l'inverse, la messe traditionnelle exprime sublimement ce que Ratzinger caricature d'idée

1 Encore faut-il savoir traduire le latin d'Église correctement... *Perfidus* est celui qui est infidèle à sa mission, en l'occurrence celle d'accueillir le Messie. Cette oraison n'a rien d'antisémite.

2 Décret *Quo magis*.

3 *Le Bref examen critique de la nouvelle messe* s'articule autour des quatre causes philosophiques et prouve que toutes ont été bouleversées par la nouvelle liturgie. Si elles changent toutes, il s'agit de deux réalités distinctes.

4 *Des profondeurs de nos cœurs*, avec le cardinal Sarah.

de religion primitive⁵ : le sacrifice propitiatoire. Les Apôtres, selon lui, en étaient imbus, ainsi que la théologie de l'époque du concile de Trente⁶. La messe traditionnelle autorisée ne serait-elle pas une condescendance papale pour fidèles arriérés qui, comme les Apôtres ou lors du concile de Trente restent attachés à ce qui est en fait le cœur de la religion catholique ?

Y aura-t-il demain la *messe saint Pie V* de saint Paul VI au Prieuré ? Et après-demain la *messe Paul VI* de saint Pie V, continuité logique de la première ? Dieu nous en garde : ni l'une ni l'autre, comme promis ! Si nous maintenons dans nos prieurés la liturgie de 1962, c'est par opposition à celle de 1969 (la nouvelle messe) qui est illégitime et mauvaise. Il revient au législateur d'instituer une liturgie digne de ce nom et de condamner les mauvaises ; en attendant nous nous en tenons à la loi précédente. Pas de mélange ni d'ajout (préfaces ou fêtes de nouveaux saints), pas de messe Pie-Paul.

L'attachement de la Fraternité à la liturgie traditionnelle n'est pas une nostalgie pour de vieux chants, ni un culte rétrograde pour collectionneurs, encore moins une expression différente de la messe protestante du *Novus ordo*. C'est l'honneur de Jésus-Christ qui est en jeu, c'est notre Rédemption et la perpétuation par l'Église du sacrifice d'une valeur infinie.

5 *La conscience chrétienne a été sur ce point très largement marquée par une représentation extrêmement rudimentaire de la théologie de la satisfaction d'Anselme de Cantorbery. (la foi chrétienne hier et aujourd'hui, p. 197)*

Presque toutes les religions gravitent autour du problème de l'expiation ; elles surgissent de la conscience que l'homme a de sa culpabilité devant Dieu ; elles constituent une tentative pour mettre fin à ce sentiment de culpabilité, pour surmonter la faute par des œuvres d'expiation que l'on offre à Dieu. L'œuvre d'expiation par laquelle les hommes essayent d'apaiser la divinité et de la rendre favorable est au cœur de l'histoire des religions. (idem, p. 198)

6 *L'essence du culte chrétien ne consiste donc pas dans l'offrande de choses, ni dans une destruction quelconque, comme il est répété sans cesse dans les théories du sacrifice de la messe, depuis le XVI^e siècle. D'après ces théories, la destruction serait la vraie façon de reconnaître la souveraineté de Dieu sur toutes choses. Toutes ces spéculations sont simplement dépassées par l'événement du Christ et par l'interprétation qu'en donne la bible. (idem, p. 202)*



KIFFE LA FRANCE, JEAN-FRANÇOIS CHEMAIN

Éditions Via Romana, 2011, 234 pages

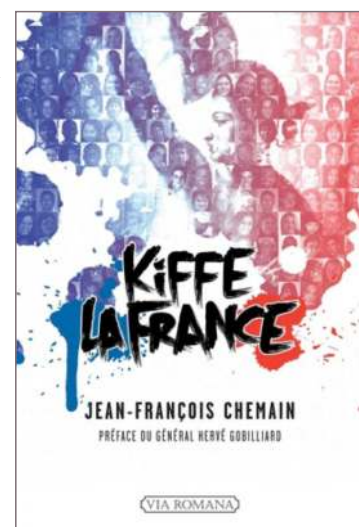
ABBÉ DU CREST

L'ENSEIGNEMENT, remplacé par l'e-learning tire ses derniers fruits de la révolution de mai 68. Déjà le doute méthodique de Descartes laissait place aux autodidactes ou leurs avortons qui se forment par tutos... Toute autorité est remise en cause, et la paternité de l'enseignant n'est plus acceptée ; l'exigence qu'elle implique pour donner un cours de maître, magistral, est vilipendée. Cette fonction est loin d'avoir le statut social qu'elle devrait avoir, et on méconnaît les exigences du métier. Résultat, les incultes imposent leur superficialité et la studiosité est une originalité. Même dans nos milieux, la vocation d'enseignant est désormais un cas rare, quand ce n'est pas une voie de garage. Et pourtant, la sagesse exige d'honorer ceux qui prennent la place de Socrate et sa maïeutique, celle de maître Thomas d'Aquin.

Dans ce livre, un lyonnais quitte un poste à responsabilité, attiré par la vocation de l'enseignement. Attiré par le bonheur de voir un visage d'adolescent s'éclairer à l'écoute des grands moments de notre civilisation. Attiré par l'amour d'un enfant reconnaissant d'une formation reçue, de réponses données pour ce qui constituera leur être. Attiré par la certitude qu'il peut placer une bonne graine dans des têtes rebelles pour en tirer le meilleur d'eux-mêmes. Presque content d'être bousculé par la jeunesse en entrant dans la classe, et à débattre sur les sujets les plus incroyables ; qui plus est dans une école défavorisée, une ZEP de notre banlieue, et comme professeur d'Histoire-géographie ainsi que d'éducation civique.

Jules Ferry avait rendu l'école obligatoire, gratuite et laïque. En 1932, Edouard Herriot a changé le nom du ministère de l'Instruction publique par celui d'Éducation nationale. Les termes ne sont pas anodins : la République allait à contre-courant des enseignements récents de Pie XI, qui dans *Divini illius Magistri* rappelait les prérogatives éducatrices des trois sociétés respectives : l'Église en premier, pour conduire les enfants vers le Ciel ; la famille ensuite, par son rôle naturel, aidée de l'État, en dernière position, mais qui y trouve son

avantage. L'Éducation nationale s'attelait toujours plus au but de la Révolution de *s'appropriier l'homme*¹. L'idéologie de la laïcité qui avait chassé les congrégations religieuses enseignantes se donnait pour tâche d'éduquer les masses selon ses critères : la devise de la République, les droits de l'homme, et aujourd'hui l'éducation sexuelle libre mais protégée.



Pourquoi l'auteur a-t-il écrit ce livre ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre... Il peut tout à fait être lu comme un constat d'échec de l'Éducation nationale malgré la joie de cet enseignant qui s'éreinte au contact de cette jeunesse difficile. C'est une alarme à propos des immigrés, abandonnés de la République qui les accueille sans limites mais sans intégration. C'est le cri d'horreur des ravages de l'Islam et de l'avenir des populations défavorisées : enfants de divorcés, familles en souffrances, jeunesse en échec scolaire.

Certes, ces ZEP nécessiteraient qu'on éduque cette jeunesse. Mais qu'est ce que ce professeur catholique peut leur apporter ? Ces pages prouvent l'erreur de la laïcité. Les interdits qu'elle impose assèche la soif de vérité des musulmans, soif qui s'infiltre par tous les moyens pour connaître Dieu que le Coran ne leur apporte pas. La laïcité en banlieue est impossible : ni à table, ni en histoire, ni dans la tenue ou les comportements, ni par leurs prénoms aux racines étrangères, encore moins par la haine, attisée par la pauvreté de leur quartier. Les valeurs de la République sont en faillite.

La formation des maîtres de la République² avait été

¹ *S'approprier l'homme - Un thème obsessionnel de la Révolution (1760-1800)* de Xavier Martin, DMM, 2013

² IUFM, devenu ESPE en 2013

éprouvante pour cet enseignant à cause de l'idéologie totalitaire qu'elle imposait, mais un totalitarisme encore plus fort sortira de ces écoles : celui du Djihad. Ces enfants ont d'ailleurs une admiration sans réserve pour Hitler que le programme d'Histoire leur bassine jusqu'à la nausée. Bercée de repentance au sujet des colonies, de Vichy, d'obscurantisme, l'Histoire devient un parcours d'obstacle, quand bien même le maître aurait de bonnes idées. Le programme la rend partiale dès le départ, à cause des attendus idéologiques à atteindre. Déjà la méthode allemande dégradait l'étude de l'Histoire : une étude par thèmes généraux, empêchant la connaissance synthétique des périodes étudiées. Elle est loin, la présentation pédagogique et réaliste des époques successives grâce à des tableaux d'ensemble ce en quoi consistait la méthode française et savoureuse¹. Désormais films et documents constituent le summum des connaissances.

Kiffe la France ? *Souchiens* ou non, Ils ne pourront malheureusement pas s'insérer dans le vent de son histoire : ils n'y sont pas poussés,

1 *Histoire de l'Église*, dom Charles Poulet, 1935, p. 4

puisque'ils resteront pour la plupart au ban de la société. Illettrés, déformés, révoltés, ce système d'attardés les rend ainsi.

La morale de ce livre est évidente : les parents qui souhaitent donner une éducation vraiment catholique à leurs enfants doivent comprendre que le système actuel est idéologique (que l'école soit publique ou sous contrat de l'État). École ZEP ou huppée, ce système est un lavage de cerveau. L'Église est claire à ce sujet, et consciente de former la jeunesse du royaume des Cieux, elle interdit les écoles mixtes⁴ à ses enfants (CIC 1372-1374).

4 Ce qui ne signifie pas qu'elles se composent de filles et de garçons (on parle alors d'écoles géminées) mais qu'elle accepte indifféremment catholiques et non-catholiques.



Vos abbés

Prieuré : 09.50.38.69.89
M. l'abbé Béтин : 06.88.91.99.58
M. l'abbé du Crest : 07.68.68.60.33

Catéchisme

Prieuré Saint-Irénée

Pour enfants jusqu'à la 6^e
Responsable : M. l'abbé du Crest
Tous les mercredis de 17h à 18h
Pour adolescents
Responsable : M. l'abbé du Crest
samedi, 10h

Pour adultes, doctrine chrétienne

Responsable : M. l'abbé Béтин
un mardi sur deux, à 20h30
Thème : *Itinéraire spirituel*

Service de messe

Organisation : M. l'abbé du Crest
Responsable : ...

Chorale

Responsable : M. l'abbé du Crest
Schola, mardi à 19h
Polyphonie, mardi 20h
et dimanche 9h30

Linges liturgiques

Aubes et ordre des soutanelles :
Responsable : M^{me} M.-C. Colas

Linges d'autel :

Responsable : M^{me} ...

Ménage de la chapelle

Responsable : M^{me} V. Patout

Fleuristes

Responsable : M^{me} Ménard

Messe des mamans

Responsable : M^{me} C. Colas
Messe à 9h30 une fois par mois,
suivie d'un « thé - conférence »

Messe des papas

Responsable : M. Jérôme Colas
Messe à 6h30 une fois par mois,
et petit-déjeuner roboratif

Cercles de tradition

Cercle des Foyers chrétiens
2^e jeudi à 20h30 au prieuré

Cercle MCF

Responsable : M. E. de Mellon

Tiers Ordre St Pie-X

Aumônier : M. l'abbé Béтин
Récollecion un jour par trimestre

Cercle de l'Immaculée

Responsable : M. L. Cuchet
Aumônier : M. l'abbé du Crest

Jeunes pro de Lyon

Responsable : M. F. Patout
Aumônier : M. l'abbé Béтин
Messe de 6h30 et réunion mensuelle

Scoutisme

Chef de groupe : M. Jean Colas
Aumônier : M. l'abbé du Crest

MJCF

Responsable : M. Caron

Rosaire vivant

Responsable : M^{me} Gennaro

Foyers adorateurs

Aumônier : M. l'abbé Béтин
Responsable : M^{me} Truchon

Procure

Responsable : M^{me} C. Bertozzi

Repas des prêtres

Responsable : M. l'abbé Béтин

Banque alimentaire

Responsable : M. J.-F. Patout

Ass. Sportive St Irénée

Responsable : M. Q. Valadier

HORAIRES DES MESSES

PRIEURÉ SAINT-IRÉNÉE

dimanches et fêtes :
8h30 : messe basse (*sauf juillet et août*)
10h00 : messe chantée
18h30 : messe basse
en semaine :
18h30 : messe basse

CHAPELLE DE LA MÈRE DE DIEU

Place de l'Église (portail vert)
26 300 BOURG DE PÉAGE
dim. et fêtes : 11h

ÉCOLE SAINT-JEAN BOSCO

01240 MARLIEUX - 04 74 42 86 00
dim. et fêtes : 10h30 et 9h00 (année scolaire)

ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMY

Chamont - 38890 SAINT-CHEF (téléphone, Marlieux)
dim. et fêtes : 9h30 (été : 8h)

CHAPELLE DU SACRÉ-CŒUR

155, rte du Grobon
01400 CHÂTILLON s/ CHALARONNE
(téléphone, Marlieux)
dim. et fêtes : 8h30

ÉCOLE LA PÉRAUDIÈRE

69770 MONTROTIER
04 74 70 13 26
dimanche (année scolaire) : 11h

COUVENT SAINT-FRANÇOIS

Morgon - 69910 VILLIÉ-MORGON
dimanche : 10h et 18h

ÉGLISE SAINT-CYR

Ambérieux d'Azergues - 69480 ANSE
dim. et fêtes : 10h